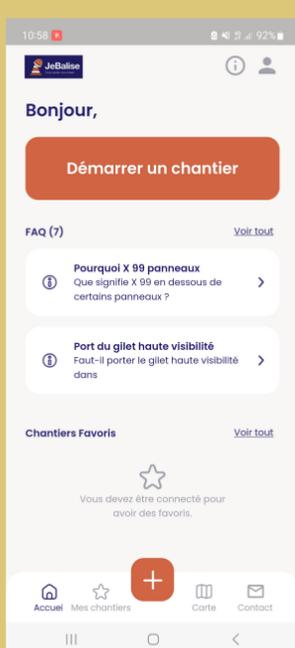




JeBalise

Travaux signalés, tous protégés !

LE CONSTAT



Des règles de signalisation des chantiers temporaires strictes mais partiellement respectées

Face à une situation inhabituelle comme des travaux sur route, il est indispensable d'informer les usagers de la route afin qu'ils adaptent leurs comportements pour leur propre sécurité mais également pour la sécurité des travailleurs affectés à ces travaux.

Pour ce faire, il convient d'apposer une signalétique adaptée à chaque typologie de chantiers.

Or, la mise en place d'une signalétique efficace et correspondant réellement à la situation rencontrée peut s'avérer difficile, et rend, dans les faits, la signalisation apposée inefficace pour prévenir réellement les risques.

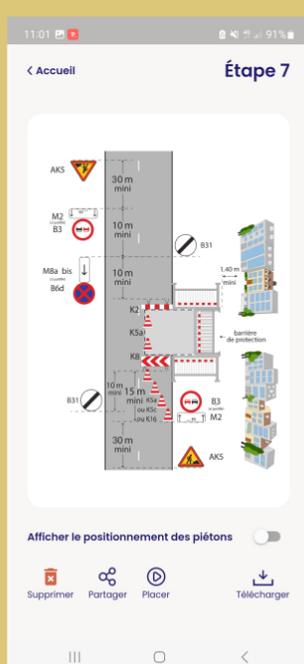
LE PUBLIC



Pour tous !

- Toutes les entreprises et collectivités ayant des chantiers empiétant sur la route (travaux sur réseaux, échafaudages implantés en bord de route, élagage...)
- Tous les acteurs de l'entreprise : conducteur de travaux, chef de chantier, opérateur...
- Les usagers de la route

LE PRINCIPE



Faciliter la mise en place de la signalisation temporaire

Après avoir cliqué sur «démarrer un nouveau chantier», l'opérateur se verra proposer plusieurs possibilités :

Chantier en agglomération ? Chantier en rase campagne ? Giratoire ? Chantier mobile ? ... Jusqu'à arriver à la situation effectivement rencontrée.

Un schéma avec la signalétique idoine sera alors proposé : types de panneau à mettre en place, emplacement respectant les critères de distances ...

Un inventaire de l'ensemble des types de panneaux à prévoir, ainsi qu'un quantitatif par type est également proposé.

UNE APPLICATION GRATUITE

Une version mobile téléchargeable



Pour en savoir plus
www.jebalise.fr